

Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes



A. T. A. V.

VICTIME

d'une contravention (dégradations légères, injure, menaces, tapage nocturne, etc.),
d'un délit (vol, escroquerie, violences conjugales, violences, abandon de famille, etc.),
d'un crime (homicide volontaire, vol à main armée, viol, etc.),
mais également d'accidents, l'A.T.A.V. vous offre un service gratuit et
confidentiel.

6, cour du
Château

Annexe du Palais de
Justice

57100 Thionville



03 82 59 20 03



www.atav-
thionville.net



a.t.a.v@orange.fr

Les permanences

A Thionville,

- au siège, 6 cour du
Château.

- au palais de Justice
Bureau d'Aide aux
Victimes.

A Fameck,

- en Gendarmerie

A Guénange,

- en Gendarmerie

A Hayange,

- au Commissariat de
Police

A Moyeuvre-

Grande,

- au Commissariat de
Police

A Uckange,

- en Gendarmerie

A Yutz,

- au Commissariat
de Police

Horaires
consultables sur le
site internet

L'A.T.A.V. vous

Écoute

afin de diagnostiquer vos
besoins.

Victime et
plainte

pourquoi, quand, où
comment porter
plainte?

Informe

des différentes étapes de la
procédure, ou des démarches à
suivre.

Victime et
avocat

pourquoi choisir un
avocat, est-il
obligatoire, ai-je
droit à l'aide
juridictionnelle?
consultation
gratuite, protection
juridique....

Aide et Accompagne

tout au long du procès pénal.

Victime et
procès

la constitution de
partie civile, type
de préjudice,
accompagnement à
l'audience, les
mesures
alternatives aux
poursuites....

Orienté

si besoin vers un avocat ou
une association spécialisée

Victime et
jugement

comprendre le
jugement et ses
conséquences,
percevoir les
dommages et
intérêts, saisir la
commission ou le
service
d'indemnisation....

Soutient

avec son équipe de psychologues